



COMMUNE DE VEYTAUX

Réponse à l'interpellation de M. J.-F. Petignat, Conseiller communal, déposée dans la séance du Conseil communal du 6 mai 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Vous trouverez ci-après les réponses à l'interpellation reçue de Monsieur le Conseiller communal Jean-François Petignat :

Question 1 : Quelle est l'économie réelle en francs s'agissant de l'alimentation électrique seule ?

Nous n'avons pas les chiffres définitifs concernant le coût en franc de la consommation électrique de l'éclairage public. La facturation se faisant au forfait, nous devons attendre les décomptes de la Romande Energie. Nous n'avons pas encore le décompte définitif de la consommation en KWh non plus.

Les augmentations du prix de l'énergie en 2023 ont sans aucun doute augmenté la facture 2023, mais, si nous nous référons à la consommation entre 2021 et 2022 (moins 13'189 kWh) nous pouvons déjà parler d'économie de coûts et espérer avoir contenu ceux-ci avec l'extinction de l'éclairage public.

D'après la Romande Energie l'extinction de l'éclairage public engendre 50 % d'économie répartie sur l'année et les saisons. Faire un calcul réel en franc de cette économie est compliqué. Il faut tenir compte de l'ampérage de chaque luminaire et de la durée d'allumage. Nous n'avons pas pu obtenir ce calcul précis de la Romande Energie. Toutefois, un luminaire éteint ne consomme rien, d'où une réelle économie en franc.

Le manque d'électricité n'est actuellement pas un problème majeur, mais rappelons tout de même que nous dépendons des centrales nucléaires françaises pour notre approvisionnement, des centrales à charbon de l'Allemagne et du gaz ne provenant pas, en principe, de la Russie. Nous ne pouvons actuellement pas considérer ces approvisionnements comme sûrs. Les centrales françaises ont des énormes problèmes, de sorte qu'elles sont régulièrement à l'arrêt pour maintenance, l'extraction du charbon en Allemagne est vivement contestée, et pour le gaz, nous sommes à la merci de décision qui n'incombe qu'à un seul homme aujourd'hui.

Mais en dehors de ces considérations, est-il raisonnable aujourd'hui de gaspiller l'énergie électrique ? La réponse est non, la sobriété et la recherche d'économie n'est

pas un effet de mode, mais bien une réalité que chacune et chacun, à titre privé, devrait mettre en œuvre.

La question des panneaux solaires sur les bâtiments communaux s'est déjà posée, la problématique est la structure des toitures et de leur exposition. La nouvelle construction du bâtiment du They 3 a, quant à lui, été équipé de panneaux solaires.

Question 2 : Quelle est l'influence écologique par rapport au climat planétaire, au CO2, à la faune nocturne (nous pensons notamment aux papillons nocturnes, aux chauves-souris et autres lucioles ...) ?

En sachant qu'une grande partie de l'électricité est produite avec des énergies fossiles (pétrole et gaz) ou une énergie nucléaire qui crée des déchets, dont le traitement est un véritable casse-tête, toute consommation engendre de la pollution et de la production de CO2. Un mégawatt a un coût carbone de 531,74 tonnes de CO2/an, ce qui représente 46'655 tonnes de CO2 pour Veytaux. Chaque geste d'économie est bon pour la planète, même le plus insignifiant.

L'impact sur la faune nocturne est terrible, les insectes volent jusqu'à épuisement autour des luminaires, où ils se brûlent les ailes. La LED est encore plus néfaste que les anciennes lampes.

La pollution lumineuse est aujourd'hui une des causes majeures, avec les pesticides, de la disparition des insectes. Ceci a un impact sur la rareté de la nourriture pour les oiseaux et pour les chauves-souris. Cela perturbe également la germination, la croissance et la floraison des plantes.

Question 3 : Est-ce que cette obscure clarté n'a de sens que de donner bonne conscience à la Municipalité ou même de suivre un effet de mode de l'époque ?

Chacun, ou la plupart d'entre nous, chez soi, fait des efforts d'économie et cherche à participer à l'effort collectif pour la préservation de notre planète. Au niveau politique communal, c'est notamment l'extinction de l'éclairage public qui est mis en œuvre.

Il n'est pas ici question de se donner bonne conscience, mais de reconnaître et respecter le vivant, une lutte essentielle pour l'avenir des futures générations.

Pour ce qui est de la mode, l'état de notre planète est suffisamment préoccupant pour qu'on le résume à une fashion week.

S'agissant de la sécurité, nous avons obtenu la confirmation par l'ASR qu'il n'y avait pas de lien entre l'extinction de l'éclairage public et le nombre d'infractions. En effet, les délits n'ont pas augmenté, nous rencontrons même une baisse des infractions au Code pénal de 7% entre 2022 et 2023 à Veytaux. Selon les mêmes sources, entre 20h00 et 6h00 du matin (en 2023), sur 72 interventions pour la commune, aucune ne concernait une agression dans les espaces publics de Veytaux.

Le danger réel est infime, nous vivons dans des localités sûres. Il s'agit plutôt d'un sentiment d'insécurité. Il faut que chacun se réapproprie cette sensation de la nuit, élément naturel que nous avons mis trop longtemps de côté.

A l'heure actuelle où nous avons tous un téléphone portable avec une lampe de poche, l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, mise en œuvre par la Municipalité, est bénéfique pour tous, tant d'un point de vue financier, que pour l'économie d'énergie obtenue, ainsi que pour la faune et la flore.

Il est temps de partager. Accorder 5 heures de répit à ces êtres, est-il si difficile, en plus la nuit, lorsque nous dormons ? NON

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 juin 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

C. Chevalley



La Secrétaire :

V. Ramadani